

Encore bonne route.

Voici comment continuer de rouler avec ALPHERA en fin de contrat.



alpha.ch



ALPHERA
Financial Services



ALPHERA vous remercie.

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez envers ALPHERA. Malheureusement, votre contrat de leasing arrive bientôt à expiration. Si toutefois vous ne souhaitez pas renoncer au plaisir de conduire, vous disposez de trois options. Vous trouverez celles-ci aux pages suivantes.

Trouvez l'inspiration sur alpherach.ch pour exaucer votre rêve de posséder un nouveau véhicule. Nous vous établirons volontiers une offre de financement adaptée.

Nous serions heureux de pouvoir encore vous compter parmi notre estimée clientèle.

L'équipe ALPHERA Financial Services

Vos possibilités en fin de contrat.

Votre contrat de leasing touche à son terme. Diverses options sont à votre disposition afin de pouvoir poursuivre votre route après la fin du contrat.

Option 1

Votre contrat est poursuivi: votre nouveau véhicule vous attend déjà.

Restituez votre véhicule actuel à votre garagiste et choisissez un nouveau modèle. Vous continuez ainsi à bénéficier d'une technologie de pointe et d'un design ultramoderne. Votre partenaire ALPHERA vous informera volontiers au sujet du financement approprié.

Option 2

Restez fidèle à votre véhicule actuel.

Vous conservez votre véhicule actuel et financez le montant résiduel chez nous. Vous bénéficiez à l'avenir également des produits de financement attrayants d'ALPHERA Financial Services.

A noter:
Comme il s'agit d'un nouveau contrat, les conditions de leasing peuvent varier par rapport au taux actuel.

Option 3

Vous restituez le véhicule.

Vous restituez votre véhicule à votre garagiste à la fin du contrat. Il établit en votre compagnie le protocole de reprise et prend en charge le processus de restitution du véhicule.

Suite des opérations.

C'est avec plaisir que nous établirons une offre adaptée pour le véhicule de votre choix.
Vous trouverez toutes les informations sur alpha.ch/finducontrat





La restitution de votre véhicule.

Vous trouverez tout ce que vous souhaitez savoir sur la restitution du véhicule en ligne sur alpha.ch/finducontrat

Quelques conseils sur la restitution du véhicule.

1. Comparaison valeur de consignation/valeur réelle chez votre garagiste.

Prenez rendez-vous avec votre garagiste au moins trois mois avant l'expiration de votre contrat de leasing pour constater l'état de votre véhicule avec votre conseiller à la clientèle. Cette comparaison valeur de consignation/valeur réelle vous offre une information claire sur les réparations requises et les travaux d'entretien et de remise en état.

2. Suppression des dommages.

Dans votre propre intérêt, prêtez attention aux dommages susceptibles d'avoir affecté le véhicule pendant la période de validité du contrat de leasing. Contactez votre garagiste et/ou ALPHERA afin que ces dommages puissent être réparés avant l'expiration du contrat de leasing.

A noter: si le véhicule est restitué sans avoir été réparé, il sera tenu compte des frais de réparation lors du décompte final. Nous vous facturerons les éventuelles différences entre les dégâts dont nous tenons compte et les remboursements de dommages payés par l'assurance.

3. Déroulement de la restitution.

Fixez directement le rendez-vous pour la restitution du véhicule avec votre conseiller à la clientèle. Veuillez noter que le véhicule doit être rendu nettoyé à l'intérieur et à l'extérieur, tel qu'à la livraison, avec toute la documentation et dans l'état stipulé dans le contrat. Informez-vous à l'avance, afin d'avoir tout ce qu'il faut à portée de main le jour de la restitution et d'éviter ainsi des démarches inutiles. Utilisez cette liste, qui contient tout ce qui doit toujours accompagner le véhicule:

- Permis de circulation.
- Livret de service entièrement à jour.
- Toutes les clés.
- Documentation de bord complète, avec modes d'emploi pour le véhicule, la radio et, éventuellement, le système de navigation.
- Roues d'été sur jantes d'origine, conformément à la livraison.
- Equipement général, équipements spéciaux et accessoires tels que tapis de sol, triangle de signalisation et outillage de bord, conformément à la livraison.

A noter: les documents, pièces, etc. transmis après le décompte ne pourront plus être pris en considération. Une fois la restitution achevée, vous obtenez une attestation de restitution de votre garagiste.

Le décompte final de votre contrat de leasing se fonde sur le protocole de restitution ou sur l'examen d'achat de votre garagiste établi après la restitution du véhicule.

N'oubliez pas de supprimer vos données personnelles du système audio, de navigation et de divertissement de votre véhicule.

Traces d'utilisation et dommages nécessitant une réparation.

L'usage quotidien de votre véhicule laisse inévitablement des traces d'utilisation pendant la durée du contrat. Il convient de considérer à part les dommages individuels qui sortent du cadre de l'usage quotidien. Pour éviter les dommages consécutifs, il convient de réparer ces dommages dans les meilleurs délais. Nous vous présentons aux pages suivantes les traces d'utilisation et les dommages les plus fréquents. Notez toutefois que la classification effective se fait au cas par cas et que les exemples ne constituent aucunement une obligation juridique.

Etat du véhicule lors de la reprise.

L'intérieur et l'extérieur du véhicule doivent être nettoyés. Le véhicule devrait être examiné sans être affecté par les conditions météorologiques, soit à la lumière du jour normale, soit sous un éclairage de salle suffisant, et dans un état sec.

Réparations à prendre en compte.

L'appréciation des traces d'utilisation/dommages inacceptables et de leur réparation est soumise à des critères techniques et économiques. Lors du choix du type de réparation, une réparation appropriée et professionnelle avec des pièces détachées d'origine est prise en compte en priorité.

Traces d'utilisation acceptables.

Ce sont des traces d'utilisation normale en fonction de l'âge du véhicule et du kilométrage qui n'ont pas d'impact négatif sur l'impression visuelle générale du véhicule. Ces traces ne sont pas facturées au client.

Traces d'utilisation inacceptables.

Ce sont des dommages qui ont un impact négatif sur l'impression visuelle générale du véhicule et/ou des répercussions d'ordre technique. Ces coûts sont facturés.

Carrosserie.

Acceptable.

- Enfoncements ou bosses de petite taille situés en dehors du champ de vision, jusqu'à 10 mm de diamètre (au maximum un enfoncement ou une bosse par élément) qui ne nécessitent pas une nouvelle peinture.

Inacceptable.

- Enfoncements ou bosses de petite taille situés à l'intérieur du champ de vision, par exemple de plus de 10 mm de diamètre (plus de 20 mm de diamètre sur la partie inférieure de la carrosserie), enfoncements/bosses aux arêtes vives ou enfoncements/bosses qui requièrent une nouvelle peinture.
- Travaux de remise en état effectués d'une manière incorrecte.
- Masticage d'une épaisseur de plus de 1 mm.
- Dommages antérieurs en tout genre.
- Dommages causés par la grêle.
- Trous dans la carrosserie, p. ex. suite au montage d'accessoires.

Vitrage et éclairage.

Acceptable.

- Jusqu'à cinq impacts de pierres ou écaillages de très petite taille par surface de 100 cm² qui ne sont pas reconnaissables depuis la distance d'observation donnée et ne gênent pas la visibilité.

Inacceptable.

- Bris et/ou fissures.
- Impacts de pierres situés dans le champ de vision du conducteur.
- Projecteurs, feux arrière ou boîtiers cassés.
- Plus de cinq impacts de pierres ou écaillages de très petite taille par surface de 100 cm².
- Impacts de pierres ou écaillages de plus de 5 mm; projecteurs ou feux arrière non étanches.



Teintes.

Acceptable.

- Faibles dégâts ne nécessitant pas de refaire la peinture, tels que des éraflures superficielles, retouches de peinture correspondant aux normes de finition du constructeur.
- Petits impacts de pierres (jusqu'à deux par surface de 100 cm²).
- Peinture légèrement érodée par les conditions atmosphériques.
- Traces d'abrasion typiques causées par les installations de lavage automatique.

Inacceptable.

- Rayures traversant la couche de finition (vernis), nouvelle peinture ou retouche de peinture ne correspondant pas aux normes du constructeur ou présentant des différences de teinte ou une nette intensification de la peinture d'origine.
- Petits impacts de pierres d'une forte densité (plus de cinq par surface de 100 cm²).
- Détériorations de la peinture (p. ex. brûlures, etc.), reconnaissables immédiatement depuis la distance d'observation donnée.
- Gros impacts de pierres et/ou impacts de pierres avec apparition de rouille.
- Dommages de la peinture ou différences de teinte suite à la pose de films d'identification et d'autocollants.

Tout ce qui roule.

Acceptable.

- Profondeur résiduelle de profil supérieure à 3 mm pour les pneus d'été et à 5 mm pour les pneus d'hiver et les pneus toute saison.
- Éraflures légères sur les flancs des pneus.
- Rayures et abrasion légères de la peinture.
- Débuts de corrosion (p. ex. par le sel de déneigement).
- Éraflures de moins de 100 mm de longueur sur les enjoliveurs.
- Véhicule équipé de pneus d'été.
- Véhicule équipé de pneus d'hiver; pneus d'été joints.

Inacceptable.

- Profondeur résiduelle de profil inférieure à 3 mm pour les pneus d'été et à 5 mm pour les pneus d'hiver et les pneus toute saison.
- Accrocs, déformations, éraflures, profil irrégulier, etc. sur les jantes et/ou les pneus.
- Usure matérielle évidente sur les flancs des pneus ou les jantes.
- Cassures, accrocs ou enjoliveurs et jantes alu absents ou qui ne sont pas d'origine.
- Véhicule équipé de pneus d'hiver; les pneus d'été ne sont pas joints.

Dégâts de transformation.

Acceptable.

- Petites rayures hors de vue du conducteur ou des passagers du véhicule, p. ex. sous le tableau de bord.

Inacceptable.

- Modifications irréversibles du véhicule.
- Trous, dégâts et usure anormale situés dans le champ de vision du conducteur ou des passagers, p. ex. sur le tableau de bord, la console centrale ou les panneaux de porte.
- Gros trous résultant notamment de l'installation de haut-parleurs dans les panneaux de porte ou dans la plage arrière.
- Dommages causés par la pose ou le retrait d'autocollants et d'inscriptions.

L'intérieur.

Acceptable.

- Usure normale du revêtement de sol et des sièges (rayures et éraflures légères) due à un usage conforme aux dispositions.
- Salissures et décolorations pouvant être éliminées par un nettoyage professionnel.

Inacceptable.

- Accrocs, incisions, brûlures, trous, cassures, etc. ou déformations d'éléments façonnés.
- Accrocs ou décollage des joints de porte ou du coffre.
- Détérioration des ceintures de sécurité ou des serrures de sûreté.
- Salissures et décolorations ne pouvant être éliminées.
- Odeurs de moisi ou autres odeurs désagréables.
- Absence de certaines pièces telles que les appuie-tête, revêtements, sièges, etc.

Systemes mecani- que et électrique.

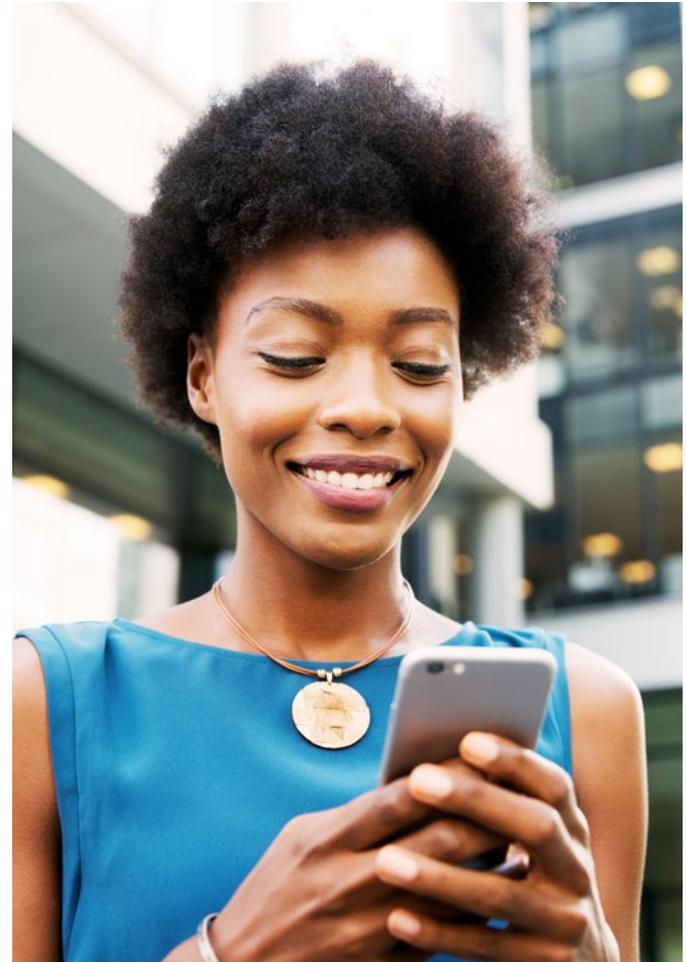
Acceptable.



- Usure normale en fonction de l'âge du véhicule et du kilométrage, la sécurité routière et la fiabilité demeurant garanties.

Inacceptable.

- Les inspections non effectuées selon le livret de service ou jusqu'à 2500 km avant atteinte du prochain intervalle de service et les réparations résultant de cette omission.
- Tout dommage ou usure excessive affectant la mécanique et l'électricité du véhicule.
- Tout type de défaut sur des pièces mécaniques, électriques, électroniques, hydrauliques et pneumatiques (p. ex. pompe à eau non étanche, bruit de roulement d'un roulement de roue, bruits de flux d'air de la direction assistée hydraulique).
- Plaquettes de frein dont l'épaisseur est inférieure à 4 mm.
- Disques de frein trop usés et/ou rouillés.
- Tous les défauts nuisant à la sécurité routière et au bon fonctionnement.



Bien assuré.

L'assurance ALPHERA.

Nous avons parlé dans l'introduction de trois options dont vous bénéficiez après l'expiration de votre contrat de leasing. Voici la description de ces options en matière de financement et d'assurance.

Option 1: nouveau véhicule, nouvelle assurance.

Un nouveau véhicule requiert une nouvelle assurance automobile. Avec l'assurance auto ALPHERA, vous profitez de la qualité premium ALPHERA habituelle, de couvertures d'assurance globales, d'une franchise réduite et des réparations chez votre garagiste.

Dans le cas d'un nouveau financement de leasing, nous vous offrons le financement et l'assurance d'un seul tenant. Cela signifie un seul interlocuteur, un seul contrat et beaucoup moins d'administration. Avec l'assurance auto ALPHERA intégrable, vous profitez en outre du paiement mensuel des primes qui reste identique pendant toute la durée de leasing, quel que soit le nombre de sinistres.

Option 2: vous conservez votre véhicule.

Votre assurance auto ALPHERA continue de courir normalement. Vous n'avez rien à faire. Pour les véhicules plus anciens, il convient de vérifier si les couvertures d'assurance répondent toujours à vos besoins actuels. Nous serons ravis de vous conseiller.

Si l'assurance auto ALPHERA était comprise dans votre contrat de leasing, vous recevrez à l'avenir les factures de primes directement de la compagnie d'assurance.

ALPHERA Assurances:
insurance.alphera@alphera.ch

Option 3: vous restituez le véhicule.

La couverture d'assurance expire en cas de résiliation du contrat de leasing et de restitution du véhicule.





ALPHERA

Financial Services

BMW Services Financiers (Suisse) SA

Industriestrasse 20

8157 Dielsdorf

Tél. 058 269 66 66

E-mail: info.alphera@alphera.ch

alphera.ch